

L'accessibilité au loisir : des défis constamment renouvelés

par Yess Gacem, service des loisirs, sports et vie communautaire au Centre de service d'Aylmer
et André Thibault, directeur du Laboratoire en loisir et vie communautaire

À l'évidence, le rôle du loisir public doit être clairement énoncé et ses effets démontrés pour justifier l'injection de fonds publics. L'Observatoire québécois du loisir entreprend avec ce bulletin une série de publications qui entendent contribuer à documenter le rationnel et les faits qui appuient cette démonstration.

Dès la formation du réseau public de loisir dans les années soixante, l'accessibilité au loisir se situait en première ligne des arguments de justification et d'orientation des services et des organismes soutenus par les fonds publics. Où en sommes-nous, trente ans plus tard, en matière d'accessibilité? Quels sont aujourd'hui les défis et les indicateurs de l'accessibilité au loisir qu'il soit social, culturel ou sportif? Dans quelle mesure la poursuite de l'accessibilité au loisir et la poursuite du bien commun font-elles partie du même défi?

Encore aujourd'hui, de nombreuses personnes, vivant dans des conditions de pauvreté, n'ont pas accès au loisir. Cette pauvreté prend des formes variées et variables. Pour assurer l'accessibilité au loisir, il importe d'agir en amont des problèmes tout en mettant en œuvre des mesures de réduction des problèmes existants. Il importe de se doter d'une approche large et multisectorielle.

Le droit au loisir : fondement de l'accessibilité

Le loisir contemporain sous ses multiples formes est maintenant un droit qui interpelle tous les gouvernements démocratiques.

L'article 24 de la Charte universelle des droits de l'homme constitue, depuis 1948, la référence majeure et première d'un énoncé contemporain d'une politique du loisir.

Il établit hors de tout doute, et d'une façon plus que morale, le droit de bien vivre ou de mener une existence de la meilleure qualité possible, compte tenu des contraintes et limites inhérentes à la vie des individus et des collectivités. Il vise ce que l'on pourrait appeler une politique du loisir minimum garanti, en lien étroit avec les autres droits, tous aussi fondamentaux, que la même Charte préconise : droits à un revenu décent et équitable, à la santé, à la sécurité, à l'éducation, à la culture, à l'association à des fins pacifiques, et ainsi de suite.

Au Québec, la mission d'accessibilité au loisir public est inscrite dans la Loi de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale que l'Assemblée nationale a adoptée le 13 décembre 2002. Cette dernière stipule clairement à l'article 8, aux points 4 et 6, que les actions liées à la prévention de la pauvreté et à l'exclusion sociale doivent « favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, en plus de soutenir les actions bénévoles et communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes vivant des conditions de pauvreté ».

L'Association canadienne des parcs et des loisirs (2004) a parrainé le groupe de travail de « L'initiative sur les enfants et les jeunes vivant dans la pauvreté », qui tente de mettre en relief le rôle important que le loisir joue dans l'atténuation des répercussions négatives de la

pauvreté.

L'éclosion des services de loisir depuis les années soixante est fondée sur l'accès au loisir pour tous. L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public dans une société démocratique.

Le secteur public intervient pour permettre au loisir sous toutes ses formes de développer la santé, la qualité de vie, la socialisation et la participation sociale et publique des citoyens, le sentiment d'appartenance et de faciliter l'éducation et l'intégration sociale des plus démunis. Il est une valeur ajoutée au loisir commercial et au loisir « chez soi » et se déploie selon les valeurs des sociétés démocratiques.

Le secteur public, responsable du bien commun, a aussi un pouvoir de régulation des activités du loisir commercial ou « à la maison ». Les plans d'aménagement du territoire et la réglementation qui en découle contribuent à cette fonction, structurent le cadre de vie des citoyens et influencent largement leur qualité de vie.

Le sens et les inducteurs de l'accessibilité au loisir public

En démocratie, l'État a un rôle d'arbitre et de régulateur afin d'assurer et de favoriser le « bien commun » défini comme la *richesse commune*, c'est-à-dire l'ensemble des règles, des institutions et des moyens qui permet de promouvoir et de garantir l'existence de tous les membres d'une communauté humaine (Pettrella (1996) cité dans Beauchamp, 2000). Les pratiques publiques en matière de loisir sont devenues parties prenantes au bien commun.

Parce qu'il est fondé sur la participation et la prise en charge citoyenne, parce qu'il procure plaisir,

page 2

développement et solidarité, le loisir public contribue largement au développement et au maintien de la qualité de vie essentielle à la santé, à la richesse, à la sécurité, à la convivialité et au bonheur des personnes et des collectivités. Une vie collective de qualité améliore la capacité des communautés à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux qui les interpellent.

Cette contribution du loisir au capital social est faite du bénévolat de milliers de citoyens, des partenariats avec les associations de la société civile et les institutions publiques, et de participation citoyenne dans un vaste champ d'actions qu'on sait adapter et modeler aux conditions diversifiées de vie des populations. *Le loisir public est une richesse pour la collectivité et les personnes.* Il y a des personnes et des communautés pauvres qui n'ont pas accès à ces richesses. Voilà qui pose la question de l'accessibilité d'une façon qui va au-delà des barrières économiques et physiques.

Le Conseil canadien de développement social (2001) rapporte que les personnes vivant dans des conditions associées à la pauvreté, privées d'un revenu adéquat, doivent surmonter plusieurs obstacles notamment le manque de transport, de soutien familial, de sensibilisation, d'installation accessible. Ces obstacles limitent l'accessibilité à des activités de loisir de qualité.

Dans ce contexte, l'accès au loisir englobe plusieurs dimensions : économique, sociale, physique et psychologique.

Il se décline selon plusieurs indicateurs et se réalise autant en supprimant certaines barrières qu'en promouvant des comportements et des attitudes sociales et politiques.

① Au niveau de la réduction des barrières, les indicateurs d'accessibilité sont le prix, la distance, l'horaire, l'absence de barrière physique et de barrière sociale. À ce niveau, la recherche d'accessibilité suppose, d'une part, la poursuite de l'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux, espaces publics, réseaux piétonniers, pistes cyclables, parcs et espaces verts et, d'autre part, l'introduction de mesures dans les programmes, les projets et les politiques publics afin de mieux répondre aux besoins des populations particulières.

① Au niveau de la promotion de l'accessibilité, on parle d'aménagement d'une offre de services répartis équitablement sur le territoire, de diffusion d'information sur les disponibilités, de soutien aux organismes bénévoles et d'une gouvernance participative.

¶ L'aménagement de l'offre de services a lieu d'abord en fonction du niveau local généralement décliné en milieux de vie, quartiers, et arrondissements. Cela conditionne l'ensemble de

la distribution des ressources et des responsabilités et suppose une cartographie de l'offre de services mise en relation avec les caractéristiques de la population et de leur environnement.

¶ Une gouvernance participative stimule l'accès social et le sentiment d'appartenance à l'organisme et à la communauté qu'il dessert et accroît le sentiment de responsabilité envers l'organisme. C'est là, d'ailleurs, le second déterminant d'un engagement bénévole, selon Dorsch et al. (2002).

¶ Une information accessible, autant physiquement qu'au plan de son langage, facilite sans doute l'accès au loisir, qu'il soit commercial ou public. Il importe ici de distinguer entre la promotion et l'information et de définir l'éducation au loisir comme outil d'accessibilité. Plusieurs villes américaines vont jusqu'à rendre disponibles des outils de planification de vacances sur Internet.

La mise en œuvre de l'ensemble des dimensions de l'accessibilité, plus que toute autre valeur, se définit en relation avec les caractéristiques des personnes et des groupes visés et prend appui sur la participation publique.

Des défis et des pistes d'action

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est l'un des défis les plus importants à relever dans les grands centres urbains du Québec. Dans plusieurs villes, le taux de pauvreté dépasse les 20 %. Ces populations sont souvent regroupées dans les quartiers centraux. On observe également que les quartiers pauvres côtoient les quartiers riches et, que la pauvreté se retrouve aussi dans les zones périurbaines. La pauvreté s'est accentuée chez les jeunes, les familles et les femmes.

Les problèmes de conciliation famille-travail rendent les gens démunis face au loisir. L'inadaptation des aménagements et des façons d'offrir certains services peuvent limiter les personnes âgées à mobilité réduite et accentuer le sentiment d'exclusion des adolescents.

D'un point de vue municipal, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion vise *l'inclusion, l'intégration et la participation sociale.*

L'intervention municipale passe notamment par l'accessibilité aux ressources, aux équipements collectifs et à la culture et par des stratégies de revitalisation des quartiers qui mobilisent l'ensemble des acteurs. Le défi consiste à développer des modes d'intervention qui tendent à intégrer simultanément des enjeux liés au développement économique, social, culturel et durable.

Malgré toutes les stratégies existantes dans les services publics pour faciliter la participation aux activités de loisir (soutien à l'inscription, tarifs réduits, etc.), plusieurs facteurs perturbateurs demeurent présents.

D'une part, les individus éprouvent une gêne à déclarer leur statut de personne à faible revenu pour bénéficier des mesures sur le plan de l'accessibilité et ce, malgré certaines mesures mises en place pour protéger la dignité de ces personnes lors de l'inscription ou la participation aux activités.

Afin de pallier ce problème, ces mesures d'accessibilité doivent s'insérer dans des stratégies globales de promotion d'activités de loisir.

D'autre part, l'accès élargi au loisir public demeure fragile dans un contexte municipal où l'assiette des fonds publics est partagée avec des responsabilités municipales grandissantes, éparpillées dans des champs de compétences élargis. Ce qui a généralement comme conséquence de réduire ou de tarifier des services considérés comme acquis.

Le Fonds du sport et du loisir a été créé en 1998 à Sherbrooke afin d'aider financièrement les jeunes et de leur garantir une plus grande accessibilité et une participation accrue aux activités de loisir et de sport. Les jeunes doivent remplir un formulaire et le transmettre à l'organisme auprès duquel ils souhaitent s'inscrire. Cet organisme le transmet au comité du Fonds qui, après étude, accorde des montants en fonction de critères de sélection et des budgets disponibles (Ville de Sherbrooke, 2004).

Les diverses formes de mesures liées à l'accessibilité telles que des tarifications adaptées ou des programmes spécifiques pour personnes défavorisées, sont des initiatives louables et répandues. Toutefois, les services publics, faute de ressources, ne peuvent trop souvent en faire la promotion de façon convenable.

Il en résulte que peu de personnes bénéficient ou sont informées de ces mesures. Dans ce contexte, plaider pour davantage d'activités en loisir qui tendent à la gratuité pour l'ensemble de la population s'avère un défi de taille.

En 1998, Vaudreuil-Dorion devenait la première municipalité au Québec à adhérer à la Politique québécoise de la lecture et du livre en abolissant la tarification des services de base de sa bibliothèque municipale. S'ensuivit une augmentation du prêt de 41 %. Même résultat du côté de la Ville de Québec. L'abonnement aux bibliothèques de l'ensemble de la ville fusionnée a connu une progression de 35 % lorsque la gratuité a été établie. Ève Gauthier, les Arts et la ville.

L'approche intégrée : une stratégie incontournable

Le groupe de travail de l'Association canadienne des parcs et loisir propose plusieurs stratégies globales (ACPL, 2004) et rappelle qu'il importe de bien saisir les facteurs liés à la pauvreté et à la non participation aux activités de loisir. Pour y arriver, certaines actions sont nécessaires.

☞ évaluer les causes profondes de la pauvreté dans la collectivité;

☞ vérifier quels groupes de la population sont les plus touchés et voir où sont localisés les foyers de pauvreté;

☞ adopter une approche multisectorielle afin de sensibiliser la collectivité à ces questions;

☞ établir des partenariats avec d'autres secteurs de la collectivité et élaborer des stratégies conjointes;

☞ faciliter et appuyer les études et évaluations qui permettront d'identifier de nouveaux renseignements, des approches gagnantes et des stratégies pour offrir de nouveaux programmes adaptés;

☞ partager les réussites à travers la communauté des intervenants en loisir et de bonnes pratiques professionnelles.

Des stratégies probantes, ciblées et concertées avec le milieu doivent être déployées pour rejoindre les personnes qui n'ont pas accès à des activités de loisir. Ces interventions doivent être envisagées sur un échéancier plus long pour ne pas s'avérer une réussite momentanée.

Le type de partenariat nécessaire repose sur une volonté réelle de s'attaquer au problème. L'accès au loisir doit être un enjeu qui s'inscrit dans une offre de services impliquant la participation de plusieurs acteurs de différents milieux d'intervention qui, une fois réunis, développent une meilleure connaissance des comportements des populations plus appauvries pour mettre en œuvre des mesures de réduction des problèmes existants.

Bibliographie

Association québécoise du loisir municipal (2001). *Le loisir public au Québec : une vision moderne*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Beauchamp, A. (2000). *Un patrimoine à léguer*. Relations, no° 664, oct.-nov., p. 34-35.

Conseil canadien de développement social (2001). *L'accès au programme récréatif au Canada*. Ontario : le Conseil de développement social.

Développement des ressources humaines Canada (1996). *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)*. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada.

Dorsch, K. D., Riemer, H. A., Sluth, V., Paskevich, D. M., & Chelladurai, P. (2002). *Qu'est ce qui influence l'engagement bénévole?* Toronto : Centre canadien de philanthropie.

L'Association canadienne des parcs et loisirs (2004). *Les loisirs comme élément essentiel au sain développement de l'enfant, arguments en faveur des enfants et des jeunes vivant dans la pauvreté*. <http://www.cpra.ca/cpra-new/iejp/Making-F.pdf>.

Lacroix, A. (2004). *Que reste-t-il du bien commun?* Revue éthique publique. Vol 6 (1), 150-158.

Statistique Canada (1996). *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Statistiques Canada.

The Urban Institute & International City/County Management Association (1992). *How effective Are Your Community Services? Procedures for Measuring their Quality*, Second Edition. pp.35-55.

Ville de Sherbrooke (2004). <http://ville.sherbrooke.qc.ca/fr/citoyens/slscvc/fondssport.pdf>.